

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2025.02 – démolition de bâtiments de commerces, quartier des Favignolles
avenant n° 1

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;

Considérant le marché relatif à la démolition de bâtiments de commerces dans le quartier des Favignolles ;

Considérant l'attribution à la sas T.T.C., domiciliée 19 rue de Fontenay à Lucé (28110), pour un montant ttc de 135 255,60 euros ;

Considérant l'avenant n° 1 qui a pour objet de prendre en compte des plus et des moins-values (travaux de désamiantage et prestations non réalisées).

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un avenant n° 1 est passé avec la sas T.T.C. afin de prendre en compte des plus et des moins-values relatives à la démolition de bâtiments de commerces dans le quartier des Favignolles .

ARTICLE 2 – Le montant de l'avenant se chiffre à la somme de 870,00 euros ttc (725,00 euros ht). Le nouveau montant du marché est porté à la somme de 136 125,60 euros ttc (soit 113 438,00 euros ht).

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécourts citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 23/09/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 29 SEP. 2025

Publié ou notifié le 29 SEP. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 21 OCT. 2025



Le Maire,

Jeanny LORGEUX